

UNE AUGMENTATION INCONTOURNABLE DE LA REDEVANCE POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET

L'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des déchets est financé par trois sources différentes : la vente des matières issues du tri (aluminium, plastiques, etc.), les soutiens des éco-organismes et la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) prélevée par l'intercommunalité auprès des foyers et des professionnels du territoire. En 2021, cet équilibre budgétaire est bouleversé par 3 phénomènes :



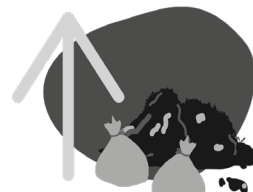
- 80 000 €

1. Baisse du prix de rachat des matières premières et des soutiens éco-organismes



- 60 000 €

2. Baisse du produit REOM avec les fermetures d'établissements pendant le confinement



+ 40 000 €

3. Hausse du coût de l'enfouissement des déchets (TGAP)

LE BUDGET PRÉSENTE DONC UN DÉFICIT IMPORTANT. Pour le combler, toutes les pistes ont été étudiées et certaines retenues, mais elles ne se sont pas avérées suffisantes pour équilibrer le budget.

Ce constat implacable rappelle que la collecte, le transport et le traitement des déchets a un prix et la redevance actuelle est trop faible pour couvrir les frais qui ne cessent d'augmenter.

Par conséquent, la redevance évolue en 2021 pour atteindre l'équilibre budgétaire à savoir 157€ en 2021 contre 137 € en 2020.

Malgré cette évolution, la redevance du territoire

demeure bien inférieure à celles des Communautés de communes voisines : 185 € pour un foyer dans le Royans Vercors, 260 € pour un foyer de 2 à 3 personnes sur Bièvre Est.

Cette hausse des coûts de traitement des déchets en lien avec l'évolution de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) et la baisse du prix de rachat des matières premières sont deux tendances lourdes et structurelles, qui vont se renforcer dans les prochaines années. L'enjeu, qui devient urgent, est donc simple : réduire massivement nos déchets pour éviter une envolée des coûts et in fine de la redevance.



COUPON CHANGEMENT DE SITUATION

VOUS AVEZ CHANGÉ DE SITUATION ?

Merci d'en informer directement nos services (en plus du Trésor Public) et de nous retourner directement ce coupon (verso à compléter également).

Pour information, l'édition des factures de la redevance des ordures ménagères est faite par la Communauté de communes du massif du Vercors

CONTACT

CCMV, 19 chemin de la Croix
Margot 38250 Villard-de-Lans

serviceom@vercors.org
www.vercors.org

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Changement de locataire : Déclaration (mail ou papier) ou copie du bail

Vente de propriété : Attestation notariale de vente

Décès : Copie acte de décès

Modification adresse de facturation : Déclaration par mail ou papier
(pour les résidences secondaires aussi)

Logement déclaré insalubre : Copie arrêté municipal

// POUR MIEUX RECYCLER, MOINS JETER ET MIEUX TRIER, inscrivez-vous dans les actions suivantes :

- installer un **composteur individuel** à mon domicile pour recycler mes déchets organiques,
- si cela n'est pas possible, **apporter mes déchets organiques dans les composteurs de quartier** (3 nouveaux sites seront installés cette année pour renforcer le maillage disponible),
- participer à une **journée de sensibilisation** sur le broyage et le paillage pour gérer chez soi ses déchets verts,
- me former au **compostage et au broyage** avec l'association Vert&co.

// ET EN PARALLÈLE, NOUS ALLONS :

- poursuivre le projet de **création de la déchèterie/recyclerie/matériauthèque** sur le site de l'actuelle déchèterie à Villard de Lans,
- finaliser et mettre en œuvre le programme d'**actions de réduction des déchets** pour 6 ans,
- installer 12 nouveaux **points d'apport volontaires** pour les cartons de livraison,
- communiquer à nouveau sur les **consignes de tri et les solutions disponibles** pour évacuer vos déchets spécifiques.

Vous souhaitez vous investir, partager vos astuces pour réduire les déchets ? Vos suggestions nous intéressent, contactez nous par mail : jereduismesdechets@vercors.org



• Vos questions sur la redevance ordures ménagères :
consulter la **FOIRE AUX QUESTIONS** sur www.vercors.org

HORAIRE D'ACCUEIL DU TRÉSOR PUBLIC

Accueil physique : les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00

Accueil téléphonique : tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Traitement des données personnelles :

La Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), collecte vos données personnelles dans le cadre de l'obligation légale de la facturation de la redevance ordures ménagères. Vos données sont traitées par la CCMV, son prestataire ATPMG et le Trésor public. Elles sont conservées dans le respect de la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la CCMV : cc-massifduvercors@vercors.org ou son délégué à la protection des données (DPD) : lcoche@cdg38.fr

ANCIENNE SITUATION

Date du changement.....
Vous étiez Locataire Propriétaire
Référence producteur P
Nom (ou raison sociale)
Prénom
Adresse.....
Code postal
Ville
Adresse mail
Téléphone

NOUVELLE SITUATION

Date du changement.....
Vous êtes Locataire Propriétaire
Référence producteur P
Nom (ou raison sociale)
Prénom
Adresse.....
Code postal
Ville
Adresse mail
Téléphone